



CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 23 mai 2020 à 11 heures 00 minutes
SALLE MULTI-ACTIVITES – 30 route de Xennois
Séance sans public (hormis presse) - Ordonnance 2020-560 du 13 mai 2020

Présents :

Mme ADAM Marie-Françoise, M. AMYOT Stéphane, Mme ARNOULD Carole, Mme BAROTTE Mauricette, M. BOLMONT David, M. BOULANGER Patrick, Mme CLEMENT-DEMENGE Agnès, Mme DA SILVA Maria, M. DEMANGE Michel, Mme FAIVRE Danièle, Mme FERREIRA Deolinda, M. HANS Francis, Mme HERTELER Françoise, M. LABREUCHE Denis, M. LAROCHE Rémi, Mme LAURENT Noëlle, M. LE ROUX Yves, M. LEVAIN Jean-Luc, M. MATHIEU Jean-Guillaume, Mme MILLOTTE Nathalie, M. PETIN Eric, Mme RENAUX Sandrine, M. TISSERAND Jean-Charles, M. VALENTIN Didier, Mme VINCENT Armelle

Procurat(s) :

Mme EL MAZIOUA Amani donne pouvoir à Mme ARNOULD Carole

Absent(s) :

Excusé(s) : Mme EL MAZIOUA Amani, M. REMY Didier

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'ordre du jour de la présente réunion.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Michel DEMANGE, Maire, qui a déclaré les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

M. Jean-Guillaume MATHIEU a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal (art. L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

La présidence de l'assemblée a ensuite été prise par Mme Françoise HERTELER, doyenne d'âge.

2020-001 – ELECTION DU MAIRE

Après un appel de candidatures, seul M. Michel DEMANGE est candidat.

M. Michel DEMANGE, ayant obtenu la majorité absolue par 23 voix, est proclamé Maire.

2020-002 – FIXATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

FIXE à six le nombre d'adjoints au Maire.

2020-003 – ELECTION DES ADJOINTS

Après un appel de candidatures, seul M. Yves LE ROUX dépose la liste suivante :

M. Yves LE ROUX - Mme Danièle FAIVRE – M. Jean-Charles TISSERAND – Mme Nathalie MILLOTTE – M. David BOLMONT – Mme Sandrine RENAUX

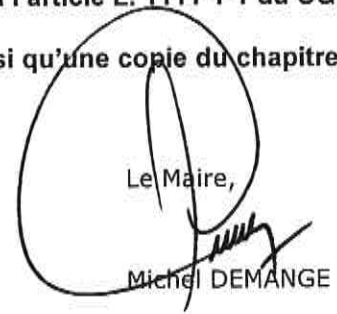
Il est procédé au vote.

La liste de M. Yves LE ROUX, ayant obtenu la majorité absolue par 23 voix, est immédiatement installée.

Les adjoints prennent rang dans l'ordre de la liste.

En fin de séance, M. le Maire a lu la charte de l'élu local, prévue à l'article L. 1111-1-1 du CGCT.

Une copie a été remise à l'ensemble des membres présents ainsi qu'une copie du chapitre du CGCT consacré aux « Conditions d'exercice des mandats locaux ».

Le Maire,

Michel DEMANGE